

### ■ Le choix de la structure

Si vous souhaitez créer une structure à Malte, il est important de prendre en considération un certain nombre d'éléments. Le droit des sociétés maltais permet la création de différents types de structure, chacune d'elles répondant à un besoin particulier :

- **L'entreprise individuelle :**

Il s'agit de la structure la plus simple à créer car elle nécessite très peu d'exigences. Elle exige simplement la présence d'une personne physique qui agira en tant que propriétaire unique de l'entreprise.

- **Les partenariats :**

Se basant sur le même principe juridique que l'entreprise individuelle, les partenariats se distinguent en ce qu'ils nécessitent au minimum deux membres, personnes physiques ou personnes morales. Si nous devions faire un rapprochement avec le droit des sociétés français, cette structure serait l'équivalent la Société en nom collectif (SNC).

- **Les sociétés à responsabilité limitée :**

Les exigences relatives à sa création sont plus complexes que les deux précédentes structures. Cependant, ces sociétés offrent de nombreux avantages, parmi lesquels la responsabilité limitée des associés. De ce fait, il y a une distinction entre le patrimoine personnel et professionnel de l'associé. Les obligations et les dettes de l'associé sont limitées au montant de l'apport qu'il a effectué. Les principales obligations dans la création d'une société à responsabilité limitée sont les suivantes :

- Un nombre minimal de 2 associés ;
- Un capital initial de 1 164.69 € minimum, dont 20 % doivent être libéré immédiatement.

### ■ Les statuts

Une fois que l'entité légale est choisie, les associés doivent procéder, avec l'aide d'un avocat, à la rédaction des statuts, appelés « Memorandum and articles of association ». Quel que soit l'entité créée, les statuts doivent contenir les informations suivantes :

- Le type de structure choisie ;
- Le nom et l'adresse des associés ;
- Le nom de la société ;
- Le bureau d'enregistrement de l'entreprise ;
- L'objet social de l'entreprise ;
- Le montant et la répartition du capital ;
- Le nom des « Directors » et des « Secretaries » ;
- Toute autre clause permettant de préciser et d'organiser le fonctionnement de la société.

Une fois rédigées, ces statuts doivent être transmis au « Malta Business Registry ». Ces statuts doivent s'accompagner de tous les documents pertinents, telles que les documents d'identité ou encore la preuve de la libération du capital. Un avis de dépôt bancaire doit également être produit prouvant ce versement de capital.

Une fois enregistrée, l'administration fiscale irlandaise délivrera un certificat d'enregistrement, indiquant que la société a été officiellement enregistrée.

### ■ Les frais de constitution

Les honoraires dus à l'administration fiscale pour l'enregistrement d'une société sont calculés en fonction du capital social de la société. L'inscription peut se faire soit en format papier, soit en format électronique et les frais perçus varient en conséquence.

Si vous souhaitez plus d'informations sur le montant des honoraires, des détails sont disponibles grâce au lien suivant : <https://mbr.mt/registration-and-fee-structure/>

### ■ Le formulaire BO1

Dans le cadre de la création d'une société, tous les associés (personnes physiques ou personnes morales) doivent remplir le formulaire BO1 en complément du « Memorandum and articles of Association ». Ce formulaire fournit des détails quant à l'identité de chaque associé. Il faut noter que ce formulaire constitue une obligation uniquement lorsque l'associé détient 25 % du capital ou plus.

# MALTE

## LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

### ■ « Annual Returns »

Toute société implantée à Malte se doit de soumettre auprès du « Malta Business Registry » un document appelé « Annual Return ». Ce formulaire synthétise une grande partie des informations relatives au fonctionnement de la société, telle que son nom, son adresse ou encore l'identité du « Secretary » et des « Directors ».

Chaque année, ce document doit être transmis à l'administration fiscale maltaise dans les 42 jours suivant la date de création de la société. Prenons l'exemple d'une société créée le 15 mai 2021. Tous les ans, la société devra transmettre ce formulaire entre le 15 mai et le 26 juin.

### ■ Les seuils d'audit

De manière générale, toutes les sociétés à responsabilité limitée enregistrées à Malte sont tenues de préparer des états financiers vérifiés par un commissaire aux comptes. Cependant, dans certaines circonstances, l'audit des comptes annuels n'est pas jugé nécessaire. En effet, une société est dispensée de l'obligation de faire contrôler ses comptes annuels pour ses deux premiers exercices comptables si les critères suivants sont remplis :

- Un chiffre d'affaires inférieur à 80 000 euros ;
- Tous les associés de la société sont « qualifiés ». Le gouvernement maltais entend par ce terme quelqu'un ayant au minima le baccalauréat ;
- Une demande est soumise à l'administration fiscale dans un délai de six mois à compter de la fin de la période comptable concernée.

Après la création de la société, il faut procéder à l'enregistrement aux taxes dont la société est éligible auprès du « Office of the Commissioner for Revenue ». Les premiers enregistrements à faire sont ceux relatifs à la corporation tax, à la TVA et aux taxes employeurs.

### ■ L'impôt sur les sociétés (Corporate Tax)

Toutes les entreprises établies sur le territoire maltais doivent payer un impôt égal à 35 % de leur bénéfice. Suite à la distribution de dividendes, les actionnaires ont droit au remboursement d'une partie ou de la totalité de l'impôt payé par la société. Le but de ce système d'imputation est d'éliminer toute double imposition qui pourrait survenir lors de la distribution de ces dividendes. Ainsi, les bénéfices des entreprises ne seront soumis à l'impôt qu'au niveau des entreprises.

Malte offre des remboursements d'impôts sur les bénéfices distribués qui ont été soumis à l'impôt à Malte (à l'exception des bénéfices tirés de l'immobilier ou des bénéfices soumis à une retenue à la source finale). Pour bénéficier d'un remboursement, les bénéfices doivent être distribués soit à des actionnaires non-résidents, soit à une société holding maltaise détenue à 100 % par des non-résidents. Les taux de remboursement d'impôt sont :

- 6/7 de l'impôt maltais payé sur les bénéfices distribués (la charge effective d'impôt sur les sociétés est dans ce cas égale à seulement 5 % dans ce cas) ;
- 5/7 de l'impôt maltais payé lorsque le dividende est distribué à partir d'intérêts passifs ou de redevances ;
- 2/3 de l'impôt maltais payé lorsque le dividende distribué provient de revenus de source étrangère qui ont été exonérés de la double imposition.

La déclaration d'impôt des sociétés doit être soumise dans les neuf mois suivant la fin de l'exercice de la société. Les entreprises dont l'exercice social se termine entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin ont une date limite de dépôt de la déclaration fiscale avant le 31 mars de l'année suivante. Les autres sociétés ont un délai de neuf mois après la date de clôture.

### ■ La TVA

À Malte, les biens et services sont généralement soumis à un taux de TVA standard de 18 %. Cependant, pour certaines catégories de produits services, le taux de TVA peut être de 7 %, 5 % ou 0 %.

Si vous êtes une personne exerçant une activité économique, quel que soit le résultat ou l'étendue de cette activité, vous êtes alors considéré comme un assujetti. Dans ces circonstances, vous devez vous inscrire à la TVA.

L'administration fiscale maltaise a mis en place des seuils visant à déterminer, en fonction du montant et de la nature du chiffre d'affaires, si l'entreprise doit s'enregistrer à la TVA. Les seuils sont les suivants :

Activité économique	Seuil d'entrée	seuil de sortie
Fournitures des biens	35 000 €	28 000 €
Fournitures de services	24 000 €	19 000 €
Autres activités économique	20 000 €	17 000 €

Le seuil d'entrée correspond au montant en dessous duquel une entreprise peut demander à être exonérée de TVA. Au-delà de ce montant, l'option n'est plus envisageable, l'entreprise devra automatiquement s'enregistrer à la TVA. Le seuil de sortie correspond au montant au-dessus duquel une entreprise peut demander à être soumise à la TVA. En dessous du seuil de sortie, les entreprises sont obligatoirement exonérées.

## ■ L'impôt sur le revenu

Toute personne physique résidente fiscale à Malte est imposable à Malte sur tous les revenus et gains en capital provenant de Malte, ainsi que sur tous revenus et gains en capital provenant de l'étranger. Une personne physique qui n'est pas résidente fiscale à Malte est imposable à Malte uniquement sur les revenus provenant de Malte.

Comme en France, Malte suit le principe de mondialité en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, cela signifie qu'à partir du moment où une personne est résidente fiscale à Malte, l'administration fiscale amasse tous les revenus, y compris ceux de source étrangères. Dans ce cas, il existe très souvent des conventions fiscales visant à éviter la double imposition des revenus.

# MALTE

## LA FISCALITÉ

L'impôt sur le revenu à Malte se base sur le même principe qu'en France. Il s'agit d'un impôt progressif dépendant de la situation familiale du contribuable ainsi que du montant de ses revenus. Les taux applicables pour les revenus 2021 s'établissent comme suit :

<b>Célibataire</b>			
<b>0</b>	9 100	0 %	0
<b>9 101</b>	14 500	15 %	1 365
<b>14 501</b>	19 500	25 %	2 815
<b>19 501</b>	60 000	25 %	2 725
<b>60 001</b>	...	35 %	8 725
<b>Personnes mariées</b>			
<b>0</b>	12 700	0 %	0
<b>12 701</b>	21 200	15 %	1 905
<b>21 201</b>	28 700	25 %	4 025
<b>28 701</b>	60 000	25 %	3 905
<b>60 001</b>	...	35 %	9 905
<b>Personnes avec enfants</b>			
<b>0</b>	10 500	0 %	0
<b>10 501</b>	15 800	15 %	1 575
<b>15 801</b>	21 200	25 %	3 155
<b>21 201</b>	60 000	25 %	3 050
<b>60 001</b>	...	35 %	9 050

### ■ Les charges sociales

Il existe à Malte des cotisations salariales et patronales qui dépendent du statut du salarié ainsi que de son montant de salaire hebdomadaire. Le détail des taux applicables en 2021 est précisé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Description
<b>A</b>	Personnes âgées de moins de 18 ans et gagnant moins que le montant indique ci-dessous
<b>B</b>	Personnes âgées de plus de 18 ans et gagnant moins que le montant indique ci-dessous
<b>C</b>	Toutes personnes ayant un salaire hebdomadaire compris entre les deux bornes ci-dessous
<b>D</b>	Toutes personnes ayant un salaire hebdomadaire supérieur au montant ci-dessous
<b>E</b>	Étudiants âges de moins de 18 ans
<b>F</b>	Étudiants âges de plus de 18 ans

Catégories	Borne inférieure	Borne supérieure	Cotisations salariales	Cotisations Patronales	Total
<b>A</b>	0.10	181.08	6.62 %	6.62 %	13.24 %
<b>B</b>	0.10	181.08	18.11 %	18.11 %	36.22 %
<b>C<sup>1</sup></b>	181.09	372.35	10 %	10 %	10 %
<b>D<sup>2</sup></b>	372.36	...	37.24 %	37.24 %	74.48 %
<b>C<sup>3</sup></b>	181.09	485.73	10 %	10 %	20 %
<b>D<sup>4</sup></b>	485.74	...	48.57%	48.57%	97.14 %
<b>E</b>	...	...	10 % (max 4.38 €)	10 % (max 4.38 €)	
<b>F</b>	...	...	10 % (max 7.94 €)	10 % (max 7.94 €)	

- 1 Personnes nées avant le 31/12/1961
- 2 Personnes nées avant le 31/12/1961
- 3 Personnes nées à partir du 01/01/1962
- 4 Personnes nées à partir du 01/01/1962





